

Fourchettes d'objectifs de la population d'ours noirs – Ce qu'il faut savoir

Ce document complète la publication du Registre environnemental de l'Ontario (REO) sur la gestion de l'ours noir. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur la proposition ou sur le projet de lignes directrices relatives à la fixation d'objectifs pour la population d'ours noirs et à la gestion des récoltes, veuillez consulter la page suivante (<https://ero.ontario.ca/fr/notice/025-0761>).

Qu'est-ce qu'un objectif de population?

Un objectif de population est le nombre attendu et souhaité d'ours noirs dans une zone donnée. Il s'agit d'une fourchette – avec une limite inférieure et une limite supérieure – basée sur des éléments tels que la fonction de l'écosystème, les valeurs sociales et culturelles et les facteurs économiques (comme la chasse ou le tourisme).

- La limite inférieure de l'aire de la fourchette doit décrire la quantité d'ours noirs nécessaire pour maintenir la fonction de l'écosystème, soutenir la gestion durable de la population et la résilience à long terme, et permettre des possibilités de récolte. La gestion de la limite inférieure de l'objectif est plus risquée, en particulier dans les paysages développés, car des facteurs inconnus de mortalité des ours sont difficiles à prendre en compte et peuvent avoir une incidence sur la population.
- La limite supérieure de la fourchette doit représenter la quantité d'ours noirs qui permet un prélèvement élevé ou accru tout en restant dans la fourchette de l'objectif à long terme (c'est-à-dire 10 à 15 ans) et en reflétant la capacité de charge socio-économique.

Où se trouve l'ours noir?

L'ours noir se trouve principalement dans l'écozone forestière du bouclier de l'Ontario (figure 1), appelée l'aire de répartition primaire de l'ours noir. Nous avons élaboré des fourchettes *préliminaires* d'objectifs de population pour les zones fauniques de cette aire de répartition principale, en nous fondant sur des facteurs écologiques tels que la qualité de l'habitat, l'accessibilité à la nourriture et les données sur les densités d'ours actuelles tirées de notre [programme de surveillance provincial](#). L'ours noir est une espèce à longue durée de vie et à maturation tardive, dont le taux de reproduction est faible par rapport à d'autres espèces de gros gibier. Par conséquent, il peut être lent à se remettre de la

surexploitation et d'autres pressions de mortalité. L'accessibilité à la nourriture joue un rôle essentiel dans la croissance et la reproduction de l'ours noir et la quantité de nourriture accessible varie selon le type de forêt dans la province. Les zones où l'on trouve davantage d'aliments à haute teneur énergétique (comme les baies et les noix) connaissent généralement une croissance démographique plus rapide que les zones où l'on trouve moins de nourriture.

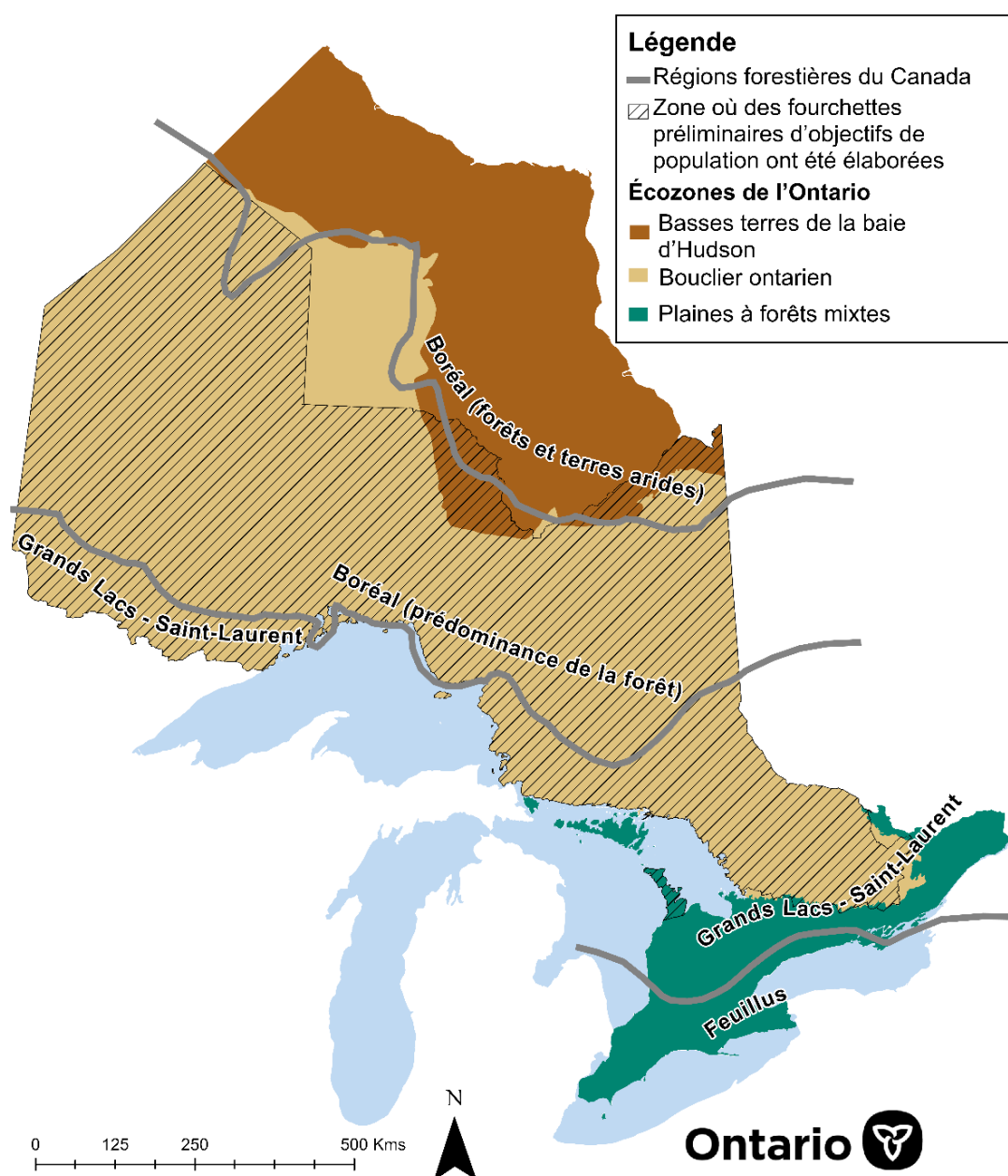


Figure 1. Carte de l'Ontario montrant les écozones de l'Ontario, les régions forestières du Canada et la zone de la province où des fourchettes *préliminaires* d'objectifs de population ont été élaborées.

Comment ces fourchettes ont-elles été créées?

Nous avons regroupé les zones fauniques (groupements d'unités de gestion de la faune écologiquement similaires) dans toute la province par type d'habitat et productivité forestière (sur la base des « écozones » de l'Ontario). Nous avons ensuite estimé le nombre d'ours noirs que chaque zone peut accueillir en nous basant sur les estimations de la densité d'ours noirs (ours par kilomètre carré) et sur la superficie de l'habitat de l'ours noir dans chaque zone.

Pour tenir compte des grandes différences de productivité de l'habitat en Ontario, nous avons utilisé des renseignements sur les types de forêts et d'habitats dans les régions forestières et les écozones pour regrouper les zones fauniques en grandes régions où la productivité de l'habitat devrait être similaire (figure 2). Les zones ayant une productivité d'habitat similaire ont donc les mêmes fourchettes de densité d'ours noirs, qui sont utilisées pour aider à élaborer des fourchettes *préliminaires* d'objectifs de population.

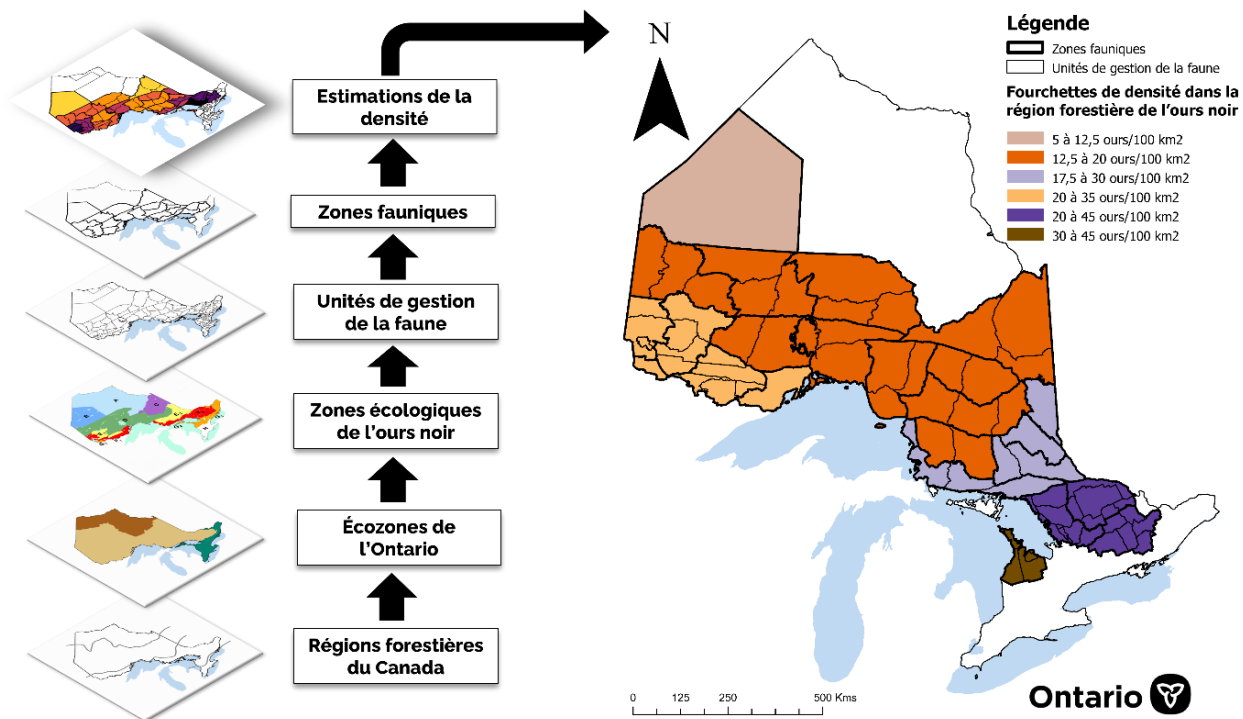


Figure 2. Visualisation des fourchettes de densité d'ours noirs basées sur les régions forestières, qui tiennent compte des facteurs écologiques, des systèmes de classification des terres et des échelles de gestion (régions forestières du Canada, écozones de l'Ontario, zones écologiques de l'ours noir, unités de gestion de la faune [UGF], zones fauniques et estimations de la densité).

Zones sans objectifs de population

Nous n'avons pas fixé d'objectifs pour ce qui suit :

- Les basses terres de la baie d'Hudson (voir figure 1), où l'on trouve des forêts clairsemées, des zones humides et de la toundra qui s'étendent jusqu'à la côte de la baie d'Hudson. Les ours noirs y sont peu nombreux et peu exploités.
- Les plaines à forêts mixtes (voir figure 1), où les ours noirs vivent dans des zones où des habitats forestiers appropriés subsistent dans le paysage fragmenté, mais sont largement absents des parties où se trouvent de grandes villes et une agriculture intensive. Dans cette zone, les populations d'ours noirs dépendent de l'immigration en provenance de l'aire de répartition principale de l'ours noir. Aucune estimation fiable de l'abondance de l'ours noir n'est actuellement disponible dans cette zone.

La péninsule de Saugeen (Bruce), qui abrite une petite population isolée d'ours noirs, constitue une exception. Nous avons proposé un objectif dans ce domaine en utilisant les renseignements issus de la surveillance continue (voir page 8 pour obtenir plus de renseignements).

L'importance de vos commentaires

Ce document fournit des renseignements sur les populations d'ours noirs dans votre région – là où vous vivez, travaillez ou passez du temps à l'extérieur.

Bien que les renseignements écologiques constituent une base solide pour les fourchettes *préliminaires* des objectifs de population, nous voulons en savoir plus sur ce qui suit :

- Valeurs sociales (par exemple, considérations de coexistence, biodiversité)
- Valeurs culturelles (par exemple, connaissances autochtones, valeurs liées à la chasse)
- Incidences économiques (par exemple, chasse, tourisme, agriculture ou problèmes de propriété)

Avec l'aide du public, nous élaborerons des fourchettes d'objectifs de population *définitives* qui utiliseront les renseignements fournis sur ces valeurs supplémentaires. Si elles sont approuvées, les fourchettes définitives seront réexaminées périodiquement à

l'avenir pour s'assurer qu'elles sont réalisables et qu'elles conduisent aux résultats souhaités.

En examinant la fourchette *préliminaire* des objectifs de population pour votre région, tenez compte de l'estimation actuelle de la population d'ours et vérifiez si la fourchette inférieure et la fourchette supérieure des objectifs reflètent votre expérience et votre connaissance des ours dans votre région. Votre contribution – en particulier lorsqu'elle comprend des renseignements locaux, mesurables ou basés sur l'expérience – peut aider à affiner ces objectifs afin de mieux refléter les valeurs et les réalités de chaque zone.

Comment utiliser le présent document

1. Trouvez votre région

Recherchez la ou les zones fauniques où vous vivez, travaillez ou passez du temps à l'extérieur.

2. Examinez les renseignements relatifs à la zone

- La figure 3 présente une carte de la densité estimée d'ours noirs dans la province, basée sur la surveillance provinciale.
- L'annexe A présente la fourchette *préliminaire* des objectifs de population de chaque zone faunique et l'estimation actuelle de la population d'ours noirs à des fins de comparaison.
- L'annexe B présente l'estimation de la population par rapport à la fourchette *préliminaire* des objectifs de population. Ces fourchettes ne sont pas définitives, mais elles peuvent constituer un point de départ pour comprendre la situation actuelle et fournir une rétroaction utile.

3. Tenez compte de votre expérience

D'après votre expérience, y a-t-il des facteurs locaux que le ministère devrait prendre en compte lorsqu'il fixe une fourchette d'objectifs de population pour la région? Par exemple, vous pouvez réfléchir aux tendances en matière d'observations, de conditions d'habitat ou de valeurs.

4. Communiquez vos commentaires

Utilisez le formulaire numérique (<https://s.alchemer-ca.com/s3/18e574d87e5f>) ou le REO (<https://ero.ontario.ca/fr/notice/025-0761>) pour nous dire :

- la zone faunique sur laquelle vous vous exprimez;

- votre lien avec la zone faunique (par exemple, habitez-vous, travaillez-vous, passez-vous du temps à l'extérieur dans la zone, etc.);
- votre niveau de soutien ou d'opposition à la fourchette *préliminaire* d'objectifs de population et votre proposition de modification de la fourchette d'objectifs de population, ainsi que les raisons qui vous poussent à le faire;
- tout facteur local particulier devrait être pris en compte; et
- d'autres renseignements généraux sur la proposition du REO.

Vue d'ensemble de la province

La carte ci-dessous montre la densité estimée d'ours noirs dans chaque zone faunique à partir des données recueillies dans le cadre du programme provincial de surveillance des ours du ministère des Richesses naturelles (MRN) de 2017 à 2024. Après avoir prélevé des échantillons dans toutes les zones de l'aire de répartition primaire de 2017 à 2022, le ministère a entamé un suivi régulier en prélevant des échantillons dans trois zones par an en 2023.

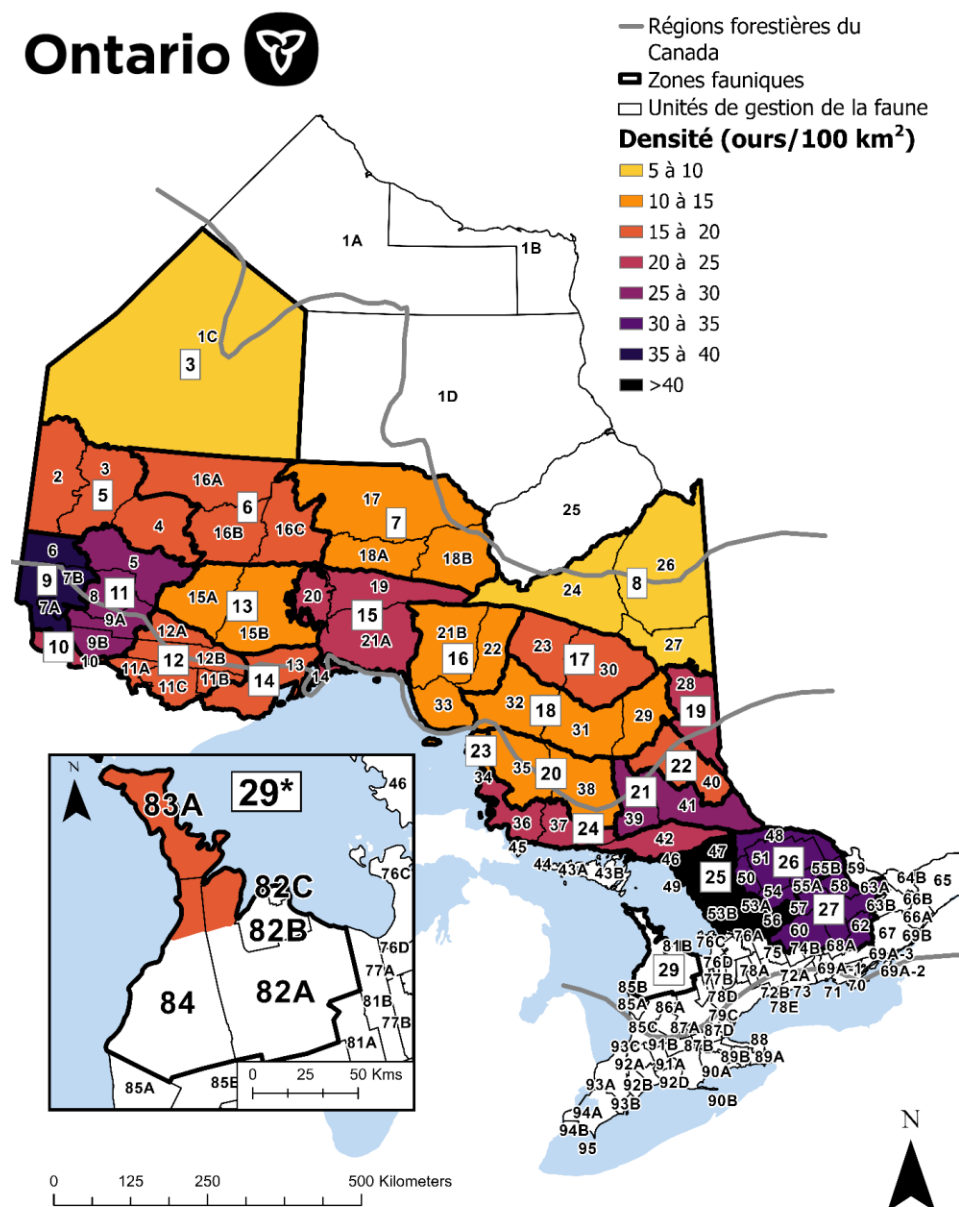


Figure 3. Carte de l'Ontario indiquant la densité estimée d'ours noirs (par 100 km²) dans chaque zone faunique.

Note spéciale : Péninsule de Saugeen (Bruce) – Zone faunique 29

La zone faunique 29 comprend les UGF 82A, 82B, 82C, 83A et 84 de la péninsule de Saugeen (Bruce). C'est la seule zone des plaines à forêts mixtes du Sud de l'Ontario pour laquelle nous avons établi une fourchette *préliminaire* d'objectifs de population.

Cette zone possède un bon habitat pour l'ours noir, mais il est de plus en plus fragmenté, en particulier dans la partie sud de la zone. Les ours noirs de cette région sont isolés des autres populations de l'Ontario, ce qui signifie que les nouveaux ours noirs ne se déplacent pas naturellement dans cette région. Ils sont également uniques sur le plan génétique.

En raison de cet isolement et d'un habitat limité, la population d'ours noirs est peu nombreuse et risque de disparaître. Pour contribuer à sa protection, nous avons fixé une fourchette *préliminaire* d'objectifs de population de 400 à 600 ours noirs. La limite inférieure (400 ours) correspond à une densité de 30 ours/100 km², ce qui est plus élevé que dans les autres zones. Cette limite inférieure est fixée pour réduire le risque de perdre cette population et pour répondre aux problèmes d'isolement propres à la région.

Annexes

Annexe A : Tableau présentant les fourchettes *préliminaires* inférieure et supérieure des objectifs de population et les estimations récentes de la population d'ours noirs en Ontario par unité de gestion de la faune (UGF) et par zone faunique.

UGF	Zone faunique	Fourchettes préliminaires d'objectif de population (inférieures)	Fourchettes préliminaires d'objectif de population (supérieures)	Estimation récente de la population ($\pm$ écart-type de la population)
1C	3	2 150	5 400	2 759 ($\pm$ 701)
2, 3, 4	5	3 600	5 750	4 735 ($\pm$ 352)
16A, 16B, 16C	6	3 900	6 250	5 607 ($\pm$ 468)
17, 18A, 18B	7	3 500	5 600	3 814 ($\pm$ 363)
24, 26, 27	8	3 600	5 750	2 622 ($\pm$ 202)
6, 7A, 7B	9	1 900	3 300	3 424 ($\pm$ 293)
10	10	450	750	535 ($\pm$ 145)
5, 8, 9A, 9B	11	3 650	6 400	5 061 ($\pm$ 378)
11A, 11B, 11C, 12A, 12B	12	3 150	5 500	2 619 ($\pm$ 222)
15A, 15B	13	2 850	4 600	3 059 ($\pm$ 316)
13	14	2 100	3 650	1 659 ($\pm$ 245)
14, 19, 20, 21A	15	2 900	4 650	5 364 ($\pm$ 399)
21B, 22, 33	16	3 100	4 950	3 170 ($\pm$ 276)
23, 30	17	2 700	4 350	4 082 ($\pm$ 377)
29, 31, 32	18	3 300	5 300	3 580 ($\pm$ 257)
28	19	1 550	2 650	1 992 ($\pm$ 225)
35, 38	20	2 350	3 800	2 179 ($\pm$ 211)
39, 41	21	2 350	4 050	3 912 ($\pm$ 394)
40	22	1 500	2 600	1 380 ($\pm$ 246)
34	23	300	550	211 ($\pm$ 50)
36, 37, 42	24	2 650	4 500	3 215 ($\pm$ 357)
46, 47, 49, 53A, 53B, 56	25	2 450	5 550	6 071 ($\pm$ 669)
48, 50, 51, 54, 55A, 55B	26	2 900	6 550	4 437 ($\pm$ 415)
57, 58, 60, 61, 62, 63A	27	2 600	5 850	4 105 ($\pm$ 527)
82A, 82B, 82C, 83A, 84	29	400	600	270 ($\pm$ 80)

Annexe B : Une carte montrant chaque zone faunique pour laquelle nous avons établi une fourchette *préliminaire* d'objectifs de population et indiquant si l'estimation actuelle de la population d'ours noirs se situe à l'intérieur, au-dessus ou au-dessous de cette fourchette. Ces fourchettes ne sont pas définitives – les commentaires recueillis lors de la consultation publique seront utilisés pour élaborer les fourchettes définitives. Vous pouvez utiliser cette carte pour vous aider à donner votre avis sur les fourchettes d'objectifs pour la ou les zones qui vous importent le plus.

